



DELIB 37-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 20 juin 2024 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 16/06/2024

Date d'affichage : 16/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt juns à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGES, Nadège BOUYSSSE et Martine BOUSQUET et Messieurs François LEDOUX, Simon SAFFORES

Excusés : M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES, Mme Evelyne ROUANET pouvoir à Mme Emeline PAGES, M. Cédric GARCIA pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET

Retards : M. Jean-Luc IMART arrivé à 21h48, il prend part au conseil à partir de la délibération

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération subvention sécurité routière

Mme le maire annonce que la commune a réceptionné une demande de subvention de la part de la sécurité routière.

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette subvention et si le conseil décide d'accorder cette subvention de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'octroyer une subvention à hauteur de 100€

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET